

**PARIS | X<sup>e</sup>** Le 8 février, Daril K., atteint de schizophrénie, avait tenté de forcer la porte de l'appartement de la directrice et de ses enfants, qui se trouve dans l'établissement.

# Le cambrioleur d'une école écope de quatre mois ferme

Benjamin Derveaux

**SON EXPRESSION** est figée. Son regard ? Inexpressif. Et il s'exprime d'une voix atone, le souvent par monosyllabe : « Oui », « Non », « Je sais plus ». Devant le tribunal de Paris, Daril K., 36 ans, n'a pas de réponses à apporter sur les faits qui lui sont reprochés. « Il fait un peu de peine », concède Nathalie, directrice de l'école maternelle des Récollets, à propos de ce trentenaire, diagnostiqué schizophrène, qui leur a pour tant causé la peur de leur vie, à elle et ses enfants.

Jugé pour « vol aggravé par deux circonstances » et « port sans motif légitime d'arme blanche », il a été condamné ce lundi à huit mois de prison, dont quatre avec sursis. Le 8 février, Daril K. s'était introduit par effraction dans l'établissement scolaire du X<sup>e</sup> arrondissement de Paris où logent Nathalie et sa famille. Vers 4 heures du matin, cette dernière avait été réveillée par des bruits sourds provenant de sa porte d'entrée que le trentenaire tentait d'enfoncer à coups d'extincteur.

« À chaque coup, on avait l'impression que la porte allait céder, témoigne Nathalie. Mon fils était terrorisé. » À ce moment-là, la quadragénaire ne peut s'empêcher de penser à deux autres intrusions survenues lors du week-end précédent. Si Daril K. fait aujourd'hui office de suspect pour ces faits, l'enquête préliminaire est toujours en cours.

Mais ce soir-là, prévenus



LP/BENJAMIN DERVEAUX

par l'appel de Nathalie, les policiers de la BAC arrivent très rapidement sur place. À distance, les fonctionnaires suivent le suspect qui se déplace dans l'école où il dégrade les lieux et dérobe du matériel informatique pendant près de 45 minutes. « Une éternité », soupire Nathalie. Une fois ses méfaits terminés, Daril K. quitte les lieux en escaladant la grille d'entrée. Il est alors interpellé par les policiers.

## L'altération du discernement retenue

Sur lui, on retrouve les tablettes dérobées dans l'école. Mais aussi deux couteaux de cuisines qui hantent encore Nathalie : « Qu'est-ce qu'il serait passé si la porte avait cé-

dé ? » « Être victime est une expérience traumatisante et brutale », rappelle son avocate, M<sup>e</sup> Hannelore Mougin.

La présidente demande au prévenu s'il se souvient de cette nuit ? Réponse négative. Peu loquace en garde à vue – interrompue en raison d'un syndrome délirant selon le premier expert psychiatre qui l'a examiné – il finira par admettre devant un autre médecin avoir « commis le vol pour revendre le matériel informatique ». « Il habite à dix minutes pied, est venu en pleine nuit. Il est parfaitement conscient de ce qu'il a fait », estime le procureur.

Mais à l'observer dans le box des prévenus, il semble évident que cet homme sous

Paris (XVII<sup>e</sup>), ce lundi. Nathalie, directrice de l'école maternelle des Récollets (à droite), et son avocate M<sup>e</sup> Hannelore Mougin.

curatelle présente des troubles psychiatriques. « Il n'y a pas débat sur les faits, il est l'auteur de ces vols. Mais c'est quelqu'un de malade dont on est incapable de dire quand il prend son traitement et qui peut avoir des bouffées délirantes », souligne son avocat, M<sup>e</sup> Victor Jean-Baptiste.

Et bien qu'un deuxième psychiatre l'ait jugé accessible à une sanction pénale, le tribunal a retenu une altération du discernement au moment des faits justifiant une peine moins lourde alors que le ministère public avait demandé dix-huit mois de prison, dont douze ferme. « La société attend de vous que vous vous soigniez », l'a prévenu la présidente.



**La société attend de vous que vous vous soigniez**

La présidente du tribunal

**91 | ITTEVILLE** Il s'était échappé d'un hôpital le 8 mars, après une plainte de sa compagne pour violences.

# Fin de cavale pour le policier auteur de viols

Thomas Diquattro  
et Sébastien Morelli

**SA CAVALE** aura duré dix jours. Xavier P., le fonctionnaire de police échappé d'un hôpital le 8 mars et visé par un mandat d'arrêt, a été interpellé tôt ce lundi à Itteville (Essonne). L'homme a été appréhendé chez une amie par les policiers du commissariat de Juvisy-sur-Orge. Une information confirmée par le

procureur de la République d'Évry-Courcouronnes.

L'homme de 45 ans doit être conduit devant un juge d'instruction du tribunal d'Évry, en vue de sa mise en examen pour « violences sur conjoint ». Le parquet a requis son placement en détention provisoire. Xavier P. avait été placé en garde à vue après une plainte déposée par sa compagne, pour des faits de violences commis dans la soirée du 3 mars. Le suspect avait alors

fait valoir son droit de voir un médecin. Lequel avait jugé son état incompatible avec le régime de la garde à vue, ce qui avait entraîné son hospitalisation. Mais, le 8 mars, il s'était éclipsé. Depuis, il était visé par un mandat d'arrêt.

## La colère des victimes

Surtout, son évasion avait suscité le tollé et l'angoisse chez ses anciennes compagnes. En septembre 2023, le quadragénaire comparaisait

devant la cour d'assises de l'Essonne pour des faits de viols, violences conjugales et agressions sexuelles à l'encontre de trois femmes qu'il avait fréquentées entre 2008 et 2014. Deux autres avaient aussi témoigné contre lui au procès. À l'issue des débats, Xavier P. avait été condamné à dix ans de réclusion criminelle. Il avait fait appel et ses avocats avaient saisi la chambre de l'instruction pour une demande de remise en liberté.

La chambre de l'instruction avait accepté, en novembre, cette demande, à la surprise générale. Depuis, l'homme purgeait sa peine sous contrôle judiciaire, partageant sa vie avec sa nouvelle compagne. Jusqu'à cette nuit du 3 mars et les nouvelles violences dénoncées par cette énième victime.

Cette arrestation est un soulagement pour ces femmes : « Ce matin, j'ai pu traverser la rue sans avoir peur », nous

confie l'une d'elles en apprenant la nouvelle. Mais au-delà de ce soulagement, la colère pointe à l'égard de l'institution judiciaire. « Depuis treize ans, la justice a fait n'importe quoi, dénonce cette femme. Ils l'ont toujours laissé libre et depuis ma plainte, il a fait trois nouvelles victimes ! » Cette dernière avait dû se battre afin que ce procès aboutisse. Sa plainte avait d'abord été classée sans suite, puis l'instruction avait abouti à un non-lieu.

Les plus lus du  
« Grand Parisien »  
sur leparisien.fr

1. Seine-et-Marne :  
à 70 et 71 ans, jugés  
pour avoir  
séquestré des  
vieilles dames

2. Val-d'Oise :  
« 2 500 €, c'est du  
vol » : dans le plus  
grand parking  
francilien, ils  
refusent de brader  
leurs garages

3. Seine-Saint-  
Denis : le  
commissariat de  
La Courneuve pris  
pour cible par des  
tirs de mortiers  
d'artifice

Rédactrice en chef Laurence Allezy

Rédacteur en chef adjoint  
Hervé Dacquet

Chefs de service Frédéric Choulet,  
Olivier Debruyne,

Jean-Philippe Gaillard

Chef(fe)s d'édition départementale

Julien Barbare (60),

Romain Chiron (95),

Rémy Calland (94), Florent Hélaïne

(75), Mathieu Janin (92 et 93),

Florian Niget (91), Mickaël Sizine

(78), Hugues Tailliez (77)

Pour contacter la rédaction

www.leparisien.fr/contact/

Publicité les Echos-le Parisien

Médias - Publicité départementale

01.87.39.82.81.

Pour vendre Le Parisien

(commerçants)

srcdiff@teambdiffusion.fr